



NOTE DE POSITION DU RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT POUR LA COP21



Les engagements volontaires que des pays, inscrits dans les contributions nationales (iNDC) déjà sur la table, nous placent sur une trajectoire d'environ 3°C d'augmentation de température à niveau mondial. C'est beaucoup trop. Avec un réchauffement mondial actuel de « seulement » 1°C, les impacts des changements climatiques, comme la tempête qui a récemment ravagé l'île de la Dominique en septembre dernier, se font sentir violemment un peu partout et plus particulièrement sur les pays et populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Plus le monde s'éloigne de la possibilité de rester sous le seuil des 2°C — et encore plus des 1,5°C, plus le prix à payer pour ces populations sera élevé, voire insoutenable. C'est notamment le cas pour l'Afrique, l'un des continents les plus vulnérables alors même qu'il ne contribue qu'à moins de 4% des émissions de gaz à effet serre!

Le projet de texte sur la table comporte les éléments pour un accord réussi — mais d'une part ils sont dispersés, sans constituer de vrais mécanismes articulés, et d'autre part ils sont... en option — sans certitude aucune d'être maintenus. Ainsi, si les pays les plus pollueurs choisissent d'ancrer le déséquilibre, alors c'est un très mauvais texte qui sortira de Paris.

Pourtant, et fort heureusement, les solutions sont là : énergies renouvelables, dont le coût a chuté drastiquement ces dernières années, efficacité énergétique, agro-écologie paysanne... Elles se développent déjà partout dans le monde. Mais leur rythme de développement doit s'accélérer, et pour cela, il manque encore la volonté politique pour les soutenir et les financer — et enfin tourner le dos aux énergies fossiles et aux fausses solutions — charbon « propre », climate smart agriculture...

L'accord de Paris ne sera certainement pas miraculeux, et, nous le savons, il ne sera pas suffisant. La nécessaire et urgente transition énergétique et climatique doit aussi se faire à niveau local, national, régional. Cependant, cet accord doit remplir certaines fonctions de base en dessinant les mécanismes nécessaires pour enclencher une transition énergétique mondiale et stabiliser le réchauffement climatique bien en deçà de 1,5°C : un mécanisme de coopération financière internationale ; un mécanisme de relèvement de l'ambition des iNDC tous les 5 ans, en commençant par les iNDC existantes qui doivent être revues bien avant 2020 ; un cap de long terme qui guide les investissements et l'action publique vers un monde 100% renouvelable d'ici 2050, et des principes phares de justice sociale, de protection des droits humains, d'égalité des genres et de sécurité et souveraineté alimentaires.



1 PERMETTRE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS

L'accès aux services énergétiques pour tous est une priorité de développement durable. À l'heure de l'adoption des objectifs de développement durable, l'Afrique est fortement dépendante des énergies fossiles, chères et polluantes, qui ne lui permettent pourtant pas de développer l'accès de tous à l'énergie et limite ainsi fortement la réduction de la pauvreté : 700 millions d'africains n'ont toujours pas accès à l'électricité et 600 000 africains meurent chaque année du fait de la pollution engendrée par l'utilisation de biomasse pour la cuisson et de l'absence de technologie efficace de cuisson. En outre, l'énergie constitue un vecteur majeur du développement et du renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique : activités économiques, structures de santé, sécurité, etc. dépendent directement de l'approvisionnement énergétique, qui n'est pas ou insuffisamment satisfaisant. **Pourtant les solutions existent et elles sont connues :** les énergies renouvelables couplées à des systèmes énergétiques décentralisés et robustes et l'efficacité énergétique, seules à même de limiter le réchauffement global tout en permettant l'accès à l'énergie pour tous, y compris dans les zones isolées.

Le secteur des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique reste rempli d'opportunités pour l'Afrique et le continent dispose d'un potentiel insuffisamment exploité en la matière. Pourtant, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, principaux leviers d'action, sont absentes du brouillon du texte de l'accord — tout comme les énergies fossiles, principales responsables des changements climatiques. Le mot « énergie » n'y est d'ailleurs pas cité une seule fois, et le texte semble s'éloigner de l'objectif de long terme d'éliminer les énergies fossiles pour transiter vers un monde à 100% renouvelable en 2050.



2 PROTÉGER L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Alors qu'actuellement plus de 795 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde et que plus de 180 millions d'enfants sont victimes de sous nutrition, **600 millions de personnes supplémentaires sont menacées de sous-alimentation à cause des changements climatiques d'ici à 2080 et les populations africaines sont particulièrement les plus menacées.** À ce sujet, le texte issu de la dernière session des négociations d'octobre à Bonn, mentionne la sécurité alimentaire uniquement dans le préambule du projet d'accord — c'est-à-dire une partie non contraignante du texte — ainsi que dans le projet de décision, alors même qu'il s'agit de l'un des principes essentiels qui doivent guider le système climatique post-2020. Il existe un réel danger de consécration de la production et de la distribution alimentaires dans le texte, au détriment de la sécurité alimentaire, pourtant bien plus satisfaisante. De plus, le texte laisse la place à des options comme le « zéro émissions nettes » qui ne peuvent qu'engendrer de nouvelles situations d'accaparement des terres, avec des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire.

En définitif, l'agriculture familiale et agro-écologique ne sont prises en compte nulle part, or il s'agit du maillon essentiel de la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement, qui répond conjointement aux défis de l'atténuation, de l'adaptation et de respect des droits contrairement au modèle agricole industriel.



© MaitFolkeCenter

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- ☛ **Un investissement massif et durable dans l'accès aux services énergétiques durables pour tous.** Le gap de financement pour satisfaire l'ODD énergie en Afrique est estimé à au moins 55 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Cet investissement doit être mobilisé de façon extrêmement urgente, de façon à éviter la construction, dans l'urgence liée à la nécessité de couvrir les besoins d'une population en forte croissance, d'infrastructures de production fortement émissives, qui créerait un effet de verrou sur les 40 prochaines années, et qui rendrait alors absolument impossible de rester sous le seuil des +2°C.
- ☛ **La prise en compte effective des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le texte de l'accord.**
- ☛ **Un objectif de long terme de 100% énergies renouvelables et 0% énergie fossiles en 2050,** afin d'orienter l'action des États et des investisseurs. À défaut, les États devront a minima adopter l'option d'une « décarbonation » complète de l'économie mondiale, qui permettrait de ne pas ignorer totalement l'enjeu clé de la sortie des énergies fossiles et de la transition énergétique.
- ☛ **La fin des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles dans le monde, en commençant par celles versées par les pays les plus riches.**



© DR

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- ☛ **La reconnaissance explicite de l'impact des changements climatiques sur les agricultures familiales et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle,** par l'intégration d'une référence à la sécurité alimentaire dans la partie opérationnelle de l'accord (Art. 2), et l'engagement à ce que les mesures d'adaptation et d'atténuation contribuent à une meilleure sécurité alimentaire et au renforcement des agricultures familiales.
- ☛ **La reconnaissance de la responsabilité principale de l'agriculture industrielle dans les émissions du secteur agricole.**
- ☛ **La reconnaissance des aptitudes de l'agriculture familiale et agro-écologique à répondre aux enjeux de sécurité alimentaire,** d'adaptation et d'atténuation, et l'exclusion de la « Climate Smart Agriculture » et de toutes ses alliances du texte de négociations et du LPAA.
- ☛ **L'exclusion de tout mécanisme ou option qui viserait à « compenser » les émissions du secteur industriel** par celles du secteur des terres — comme l'option d'objectif de long terme de « zéro émissions nettes ».

3

PRIORISER L'ADAPTATION ET LES PERTES ET DOMMAGES AU MÊME TITRE QUE L'ATTÉNUATION

L'adaptation et les pertes et dommages sont une priorité pour les pays en développement, et notamment les pays les plus pauvres et les plus vulnérables comme ceux d'Afrique sub-saharienne ou encore les petits États insulaires. En effet, ce sont les pays les moins responsables des changements climatiques qui souffrent et souffriront le plus de leurs dommages humains et économiques, alors même que leurs capacités de réponse sont souvent limitées. Même si les actions en termes d'atténuation permettent de rester en-deçà de 2°C (voire 1,5°C), les besoins financiers en termes d'adaptation et de pertes et dommages sont et seront très importants. **Les pertes et dommages sont les impacts irréversibles auxquels les populations ne peuvent pas s'adapter: la perte de leurs maisons, leurs terres, leurs cultures et parfois leurs vies.** Leur coût, pour l'Afrique, pourrait s'élever à 100 milliards de dollars par an d'ici 2050. Et ces besoins augmenteront d'autant plus que les efforts d'atténuation seront faibles.

Sur les pertes et dommages, le projet d'accord présente deux visions totalement opposées: celle des pays en développement, qui proposent la reconnaissance du mécanisme de Varsovie qui doit servir de base à un mécanisme international sur les pertes et dommages avec la création d'un mécanisme de coordination pour les déplacés liés au changement climatique et d'un mécanisme financier; et celle du Canada, de l'Australie, du Japon et des États-Unis, qui refusent de reconnaître les pertes et dommages dans l'accord et proposent de les inscrire seulement dans la décision de COP.



LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- **L'adoption d'un objectif de maintien de la hausse de la température moyenne mondiale en-deçà de 1,5°C** pour une justice climatique: 2°C est un seuil déjà bien trop élevé pour les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique.
- **Le renforcement des liens entre adaptation et atténuation**, notamment en reconnaissant que l'effort d'adaptation doit être ajusté en fonction de l'effort de l'atténuation et en assurant que les communications sur l'adaptation doivent informer le *global stocktake* qui doit lui-même être renforcé et transformé en mécanisme de réhaussement de l'ambition.
- **L'intégration, absolument essentielle, des pertes et dommages comme pilier de l'accord.**
- **L'ancrage du Mécanisme de Varsovie**, qui doit pouvoir évoluer en fonction des besoins, qui dépendront des efforts faits en matière d'atténuation et d'adaptation, et qui doit permettre la mise en place d'un mécanisme de financement et de coordination des déplacements liés aux changements climatiques.

4

MOBILISER LES FINANCEMENTS À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

Face aux événements naturels extrêmes de plus en plus fréquents et plus intenses la pauvreté et la vulnérabilité des populations des pays en développement vont s'accroître sensiblement. **L'Afrique, continent le plus touché et exposé aux changements climatiques par manque de capacité à y faire face, a besoin d'investir massivement dans les services sociaux de base, dans les énergies renouvelables et dans une agriculture résiliente aux changements climatiques.** Les dirigeants mondiaux doivent mobiliser des ressources nécessaires pour éviter un clash semblable à celui de Copenhague. Une étude récente d'Oxfam montre que les coûts de l'adaptation pour les pays en développement s'élèveraient à 790 milliards de dollars par an d'ici 2020, dans un scénario 2°C. Or à l'heure actuelle, les engagements sur la table nous conduisent à une augmentation de température de plus de 3°C. Alors que les financements tardent à venir, ceux déjà connus ou portés à la connaissance du public ne bougent pas la montagne. Ainsi, en ce qui concerne les engagements pris à Copenhague par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, l'OCDE a estimé que les financements climat mobilisés par les pays développés en 2014 s'élevaient à 62 milliards de dollars. Ce rapport a été lourdement critiqué pour sa comptabilisation très large des financements « climat » (crédits à l'export, APD, etc.). Malgré cette comptabilisation laxiste, ce rapport estime à seulement 16% les financements consacrés à l'adaptation.

En ce qui concerne les financements pour le post 2020: l'idée d'inscrire un objectif de 100 milliards de dollars comme « plancher » pour les financements climat semble en bonne voie. Cependant, deux visions continuent de s'opposer: les pays en développement veulent s'assurer que les financements pour l'adaptation iront croissants et seront adaptés à leurs besoins, tandis que les pays développés ne veulent pas s'engager sur de nouveaux financements, notamment publics, en particulier si les pays émergents ne contribuent pas plus à l'effort



LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- **L'établissement d'une feuille de route** par les pays développés, qui précise comment l'objectif des 100 milliards par an jusqu'en 2020 va être atteint, avec un sous-objectif ambitieux concernant les dons pour l'adaptation.
- **La création dans l'accord d'un mécanisme permettant de fixer des objectifs collectifs de financements** qui doivent être revus tous les cinq ans.
- **La création dans l'accord d'un objectif spécifique de financement sur l'adaptation**, qui garantisse aux pays les plus pauvres que les financements climat iront croissants, qu'ils correspondront à leurs besoins et qu'ils seront ajustés aux impacts réels découlant des efforts d'atténuation réalisés. L'accord doit flécher au moins 35 milliards de dollars sur les 100 milliards de dollars à l'adaptation, sous forme de financements publics, additionnels à l'aide publique au développement et prioritairement sous forme de dons. Enfin, les pays contributeurs doivent s'engager à consacrer au moins 50% de leurs financements climat à l'adaptation.
- **La création de sources de financements innovantes** tels que les transports maritimes et aériens, la redirection des subventions aux combustibles fossiles et l'opérationnalisation de la taxe sur les transactions financières.

collectif. Il n'est pourtant un secret pour personne qu'une lutte efficace contre les changements climatiques a besoin de moyens financiers publics suffisants, adéquats, prévisibles et additionnels à l'APD.

5

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES POLITIQUES CLIMAT

Les inégalités sont un facteur de vulnérabilité face aux changements climatiques, y compris les inégalités de genre qui rendent les femmes plus vulnérables face à ce phénomène. En effet, leurs activités et moyens de subsistance sont plus souvent liées aux ressources naturelles (corvée d'eau, de bois) mais elles ont un faible accès à l'information climatique, au marché, aux ressources y compris foncières; en Afrique Sub-saharienne, les femmes produisent 60 à 80% des ressources alimentaires issues des petites exploitations agricoles mais elles ne détiennent que 10 à 20% du foncier.

Cependant, il faut noter que les femmes sont également au cœur des solutions, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances et expériences en matière de sécurité alimentaire, de gestion de l'économie domestique et des ressources naturelles, d'activités génératrices de revenus, de participation à des activités communautaires y compris de protection de l'environnement.

Il est donc essentiel d'utiliser le savoir-faire des femmes, elles qui sont de grandes productrices et dans les conditions les plus difficiles, et de les faire participer aux prises de décision sur le climat. L'accord de Paris doit favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques et s'assurer la



© DEMI-E

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- **La prescription de l'égalité des genres dans le préambule et la partie opérationnelle du texte de l'accord** (article 2) et sa déclinaison par thématique atténuation, adaptation, finances y compris le renforcement des capacités, le développement et le transfert des technologies.
- **Le renforcement de la participation des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques**, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
- **La suppression des discriminations** pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.

reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre les changements climatiques.

6

PROTÉGER LE CLIMAT ET LES DROITS HUMAINS

Les enjeux des changements climatiques sur les droits humains dans les négociations internationales sont tout d'abord une menace pour les États et pour les populations, et donc pour leur droit à une vie digne. Leurs conséquences fragilisent voire remettent en cause l'accès à des services essentiels comme l'eau, l'alimentation ou la santé. En ce sens, **les dérèglements climatiques sont une menace grandissante pour le respect des droits humains**, parce qu'ils menacent la paix, mais aussi le droit au développement des communautés les plus pauvres.

Les impacts des changements climatiques sont particulièrement violents pour certaines catégories de populations déjà très vulnérables comme les femmes, les populations autochtones, les agriculteurs pauvres ou les habitants des sociétés traditionnelles, qui sont très dépendants de la production et la préservation des ressources naturelles. Enfin, certains projets présentés comme des solutions à l'urgence climatique sont sources de problèmes sociaux, sanitaires et alimentaires pour les populations.

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- **L'intégration du principe de justice climatique au cœur de l'accord de Paris**, qui doit prendre en compte la spécificité des communautés les plus affectées et des peuples autochtones et l'adoption d'une approche basée sur les droits humains.
- **L'intégration des droits humains** (incluant les droits des peuples autochtones, le genre, la sécurité alimentaire et une transition juste) dans la partie opérationnelle de l'accord (Art. 2), mais également, chaque fois que nécessaire dans les autres parties du texte et notamment celles relatives aux financements, à l'atténuation et à l'adaptation.
- **La promotion et le renforcement des principes de transparence et de redevabilité dans l'accord de Paris** à travers des mécanismes de notification, de suivi et de vérification, de recours et de sanction en cas de non respect par les partenaires financiers ou les États.

Associations membres du RC&D

Afrique de l'Ouest: REPAO. **Algérie**: Amis de la Saoura Béchar. **Bénin**: CREDEL, Eco-Bénin, OFEDI, JVE Bénin, IDID. **Burkina Faso**: AFEP Burkina, WEP Burkina. **Burundi**: AVO CHACLISD. **Cameroun**: ADD, ADEID, ACAMÉE, Carré Géo Environnement, CENAHC, Horizon Vert. **Congo**: ACDA, APEDD. **Côte d'Ivoire**: AFHON Côte d'Ivoire, JVE Côte d'Ivoire, Envivscience. **Djibouti**: EVA. **France**: ACF, Energies 2050, HELIO International, RAC-F, Rain Drop. **Guinée**: Carbone Guinée, Germanwatch, Guinée Écologie. **Île Maurice**: DION, Maudesco. **Mali**: AFAD, Amade Pelcode, ASIC, CTESA, GRAT, Mali FolkeCenter, Réseau MUSONET. **Mauritanie**: ANPEC. **Maroc**: AH&E, AESVT. **Niger**: ATPF, Demi-E, LEAD Niger, EDER Niger, JVE Niger. **République Centrafricaine**: JVE Centrafrique. **RDC**: ACIDI, Horizon Vert RCD, JVE RCD, OCEAN, Planète Verte. **Sénégal**: ADARS, CONGAD, ENDA Energie. **Tchad**: AFPAT, LEAD Tchad. **Togo**: AFHON Togo, ASEDI, JVE Togo, MVD, OPED Togo, RJE. **Tunisie**: 2C2D.

LE RÉSEAU CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT

Le Réseau Climat & Développement rassemble près de 70 organisations francophones, principalement africaines, qui travaillent sur l'intégration des enjeux climat et développement et pour plus de justice climatique. Créé en 2007, il est co-piloté par ENDA Energie et le Réseau Action Climat. Le RC&D se mobilise via des projets de terrain locaux et des actions de plaidoyer nationales et internationales sur la promotion des énergies renouvelables et de l'agriculture familiale et agro-écologique, les financements climat, la prise en compte de l'adaptation dans la planification locale et internationale et la protection des droits humains et de l'égalité des genres dans les politiques climat. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet: www.climatdeveloppement.org



Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet: www.climatdeveloppement.org

